

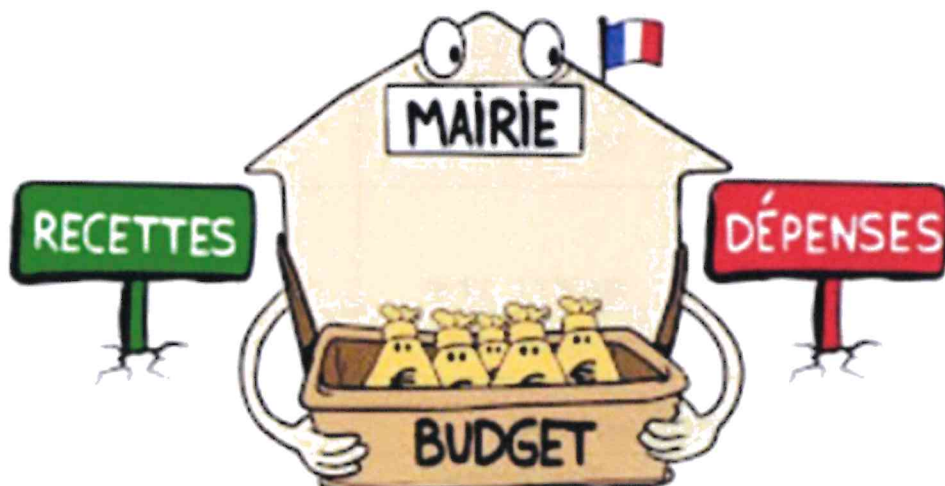
COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

Les
brèves
de
Gustine

A LA UNE :

LE BUDGET PRIMITIF 2024



MOT DE Mme Le Maire :

Notre budget a été voté le 11 avril lors de notre dernier conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

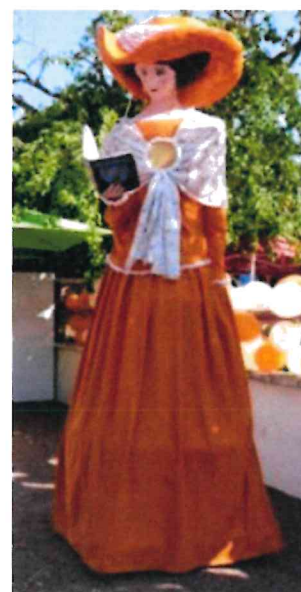
- ◆ De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ◆ De contenir la dette en limitant au maximum le recours à l'emprunt
- ◆ De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat, de la CAPH.

Dans un contexte financier incertain, en raison de la hausse des coûts de l'énergie, le budget primitif 2024 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes provoquées par la réduction de l'autonomie fiscale de la commune.

Cette année, les subventions allouées aux associations ont été revues à la baisse du fait de notre besoin d'économie budgétaire. Une précision : le repas annuel des aînés a toujours été servi par les membres du Comité des Fêtes, si toutefois il n'avait pas lieu cette année, ce serait dû au manque de bénévoles (lors de la dernière assemblée générale le Président avait fait appel aux volontaires).

Pour l'année 2024, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des contributions directes, seul l'Etat a augmenté les bases d'imposition

Annie AVE



Info n°19

23.04.2024



Précision : il s'agit ici d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Vous pouvez consulter l'ensemble des documents relatifs au budget en vous rendant en mairie aux heures d'ouverture.

I Présentation générale du budget (vue d'ensemble)

A la clôture de l'exercice 2023 et après le vote du compte administratif 2023 en date du 15 mars 2024, le budget fait apparaître un résultat d'exploitation global de **220 196,81 €** affecté comme suit :

- ◊ Fonctionnement : Compte R002 : **56 871,97 €**
- ◊ Investissement : Compte 1068 : **163 324,84 €**

Fonctionnement			
		Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal		356 713,00 €	413 584,97 €
Reports	Résultat de fonctionnement reporté	56 871,97 €	
Total section fonctionnement		413 584,97 €	413 584,97 €
Investissement			
		Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal		204 647,84 €	41 323,00 €
Reports	Reste à réaliser / N-1	18 330,60 €	
	Solde d'exécution		181 655,44 €
Total section d'investissement		222 978,44 €	222 978,44 €
TOTAL DU BUDGET			
		Recettes	Dépenses
		636 563,41 €	636 563,41 €

II Vue détaillée des chapitres comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

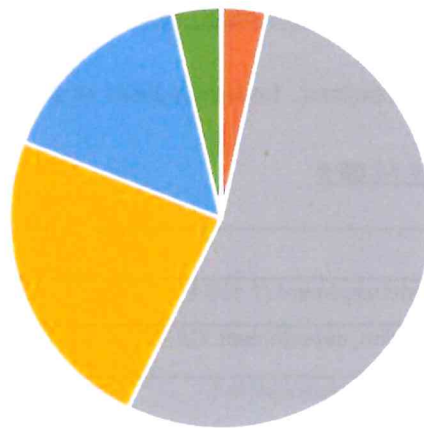
La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



1/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 413 584,97 €

CHAPITRE	BP 2024 en €
013 - Atténuation de charges (<i>remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.</i>)	300,00
70 - Produits des services (<i>paiements effectués par les familles pour la cantine, la garderie ainsi que les concessions dans les cimetières.</i>)	12 190,00
73 - Impôts et taxes : -La dotation de solidarité communautaire, versée par la CAPH (40 865 €) -Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) qui permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (31 293 €) - Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (12 000 €)	84 158,00
731 - Fiscalité locale : - La fiscalité locale (167 733 €) - La taxe additionnelle aux droits de mutation (20 000 €) - La taxe sur les consommations finales d'électricité (4 000 €)	191 733,00
74 - Dotations et participations : <i>dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux</i>	55 132,00
75 - Autres produits de gestion courante : <i>locations de logements et de la salle polyvalente</i>	13 200,00
Total	356 713,00
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	56 871,97

Recettes fonctionnement



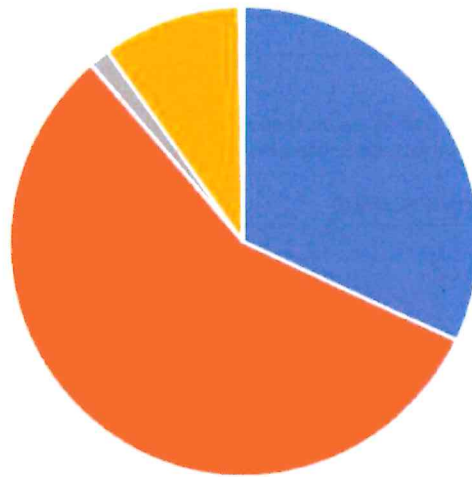
- 013 Atténuation dec charges
- 70 Produits des services
- 731 Fiscalité locale
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, participations
- 75 Autres produits de gestion

2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 413 584,97 €

CHAPITRE	BP 2024 en €
011 - Charges à caractère général : <i>dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, internet, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les locations mobilières, les fêtes et cérémonies etc...</i>	130 878,97
012 - Charges de personnel	232 600,00
014 - Atténuations de produits : <i>l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en contrepartie des compétences transférées</i>	5 952,00
65 - Autres charges de gestion courante : <i>indemnités et cotisations des élus ; les subventions aux organismes public (CLSH), les subventions de fonctionnement aux associations (2 950 €), l'achat de prix pour les enfants de l'école.</i>	39 800,00
66 - Charges financières : <i>remboursement des intérêts de la dette</i>	30,00
67 - Charges exceptionnelles : <i>Provision pour titres annulés sur les années antérieures</i>	1 000,00
68— Dotations aux provisions	20,00
Total	410 280,97
023 Virement à la section d'investissement	3 304,00



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- 011 - Charges à caractère général
- 012- Charges de personnel
- 014- Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion
- 66- Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 Dotation aux provisions

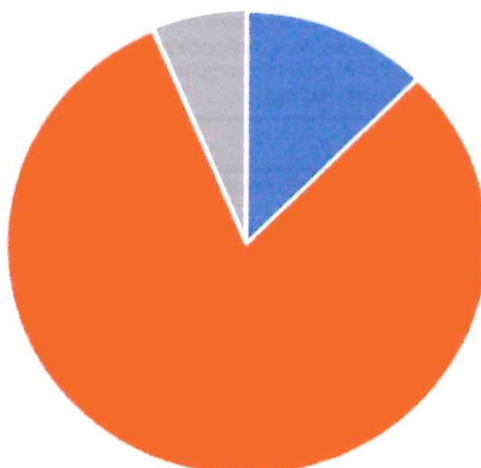
SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement regroupe les immobilisations : travaux réalisés et achat de matériel.

1/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 222 978,44,00 €

CHAPITRE	BP 2024 en €
10 - Fond compensation TVA (24 000 €), Taxe aménagement (1 100 €)	25 100,00
13 - Subventions d'investissement (versées par région, département, CAPH...)	12 919,00
Reste à réaliser : subventions sur les travaux repris en dépenses N-1	18330,60
021 Virement de la section de fonctionnement	3 304,00
1068 Affectation de la section de fonctionnement	163 324,84
TOTAL	222 978,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT



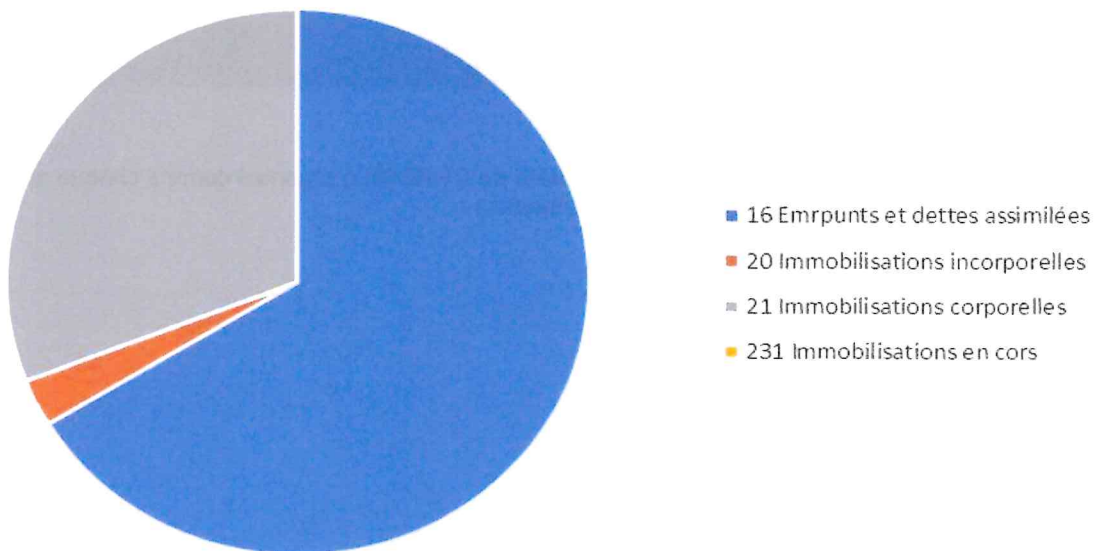
- 10 -FCTVA, Taxes aménagement
- 1068 Excédent fonctionnement capitalisé
- 13 - Subventions d'investissement



2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 222 978,44 €

CHAPITRE	BP 2024 en €
16 - Emprunts et dettes assimilées soit : - Capital annuel remboursé d'un emprunt contracté en 2013 pour les travaux de mise en souterrain des réseaux et de la réfection de la Rue Pasteur (Dernière échéance 1 ^{er} janvier 2024). - Le montant à rembourser annuellement à la CAPH soit 17 357,82 € (solde des travaux du Clos et couvert de l'église restant à la charge de la commune : 347 156,50 € à rembourser sur 20 ans, soit jusqu'en 2038).	21 423,00
20 - Immobilisations incorporelles	900,00
21 - Immobilisations corporelles (achat parcelles pour diverses opérations)	10 000,00
231 - Immobilisations en cours (travaux fossé eaux pluviales)	9 000,00
Total	41 323,00
Restes à réaliser N-1	0,00
001 Solde d'exécution de la section investissement reporté	181 655,44
TOTAL	222 978,44

Dépenses d'investissements



CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Compte tenu de l'augmentation importante des bases d'imposition arrêtées par l'Etat, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des contributions directes.



FÊTES ET CÉRÉMONIES

SE SONT DÉJÀ TENUES :

EN MARS

L'APE a invité les enfants de notre école à un match de basket handisport en soutien de l'équipe de Valenciennes, dans le courant du mois, elle a aussi organisé une chasse aux œufs au profit des élèves dans l'enceinte de l'école

Exposition privée de M. DENIZART

La société de CHASSE a invité les habitants de la commune à la collecte de déchets aux alentours de notre village

EN AVRIL

Le COMITE DES FETES a organisé une chasse aux œufs au profit des enfants du village sur le terrain de sport.

Il n'y a pas eu de repas de printemps, faute de bénévoles pour l'organisation, la mise en place et la désinstallation des locaux.



La société de CHASSE a organisé comme chaque année son repas des chasseurs

FESTIVITES A VENIR

MAI

- ◆ Lundi 08 : votre **MUNICIPALITE** vous convie à la cérémonie du souvenir. A l'issue un vin d'honneur vous sera offert à la maison des associations

JUIN

- ◆ Samedi 01 : le **COMITE DES FETES** organise comme chaque année son tournoi de pétanque au terrain de foot (buvette et restauration seront en place). A cette occasion un cadeau pour la fête des mères sera distribué aux mères du village ainsi qu'un apéritif offert par le comité.
- ◆ Samedi 22 : à l'occasion de la fête de fin d'année scolaire sous la halle de la mairie, organisée par l'équipe enseignante et l'APE, la **MUNICIPALITE** distribuera des prix aux élèves.





FÊTES ET CÉRÉMONIES SUITE...

FESTIVITES A VENIR...

JUILLET

- ◆ Dimanche 07 : le **COMITE DES FETES** organisera son repas champêtre sous la halle.
- ◆ Samedi 13 : à l'occasion de la fête nationale et comme chaque année, le **COMITE DES FETES** organisera les activités pour grands et petits au terrain de sport (jeux, buvette et petite restauration prévus pour vous permettre de profiter de cette journée).
- ◆ Dimanche 14 : la **société de CHASSE**, vous invite à son match annuel de foot intergénérationnel (buvette prévue sur place)



SEPTEMBRE

- ◆ Samedi 07 : deuxième tournoi de pétanque au terrain de sports organisé par le **COMITE DES FÊTES**. Buvette et petite restauration seront en place

OCTOBRE

- ◆ Samedi 05 : repas d'automne en salle polyvalente, organisé par le **COMITE DES FETES**

NOVEMBRE

- ◆ Samedi 11 : votre **MUNICIPALITE** vous convie à la cérémonie du souvenir et à son vin d'honneur à la maison des associations

DECEMBRE

- ◆ Samedi 21 : colis de Noël aux anciens offerts par la **commune** et distribués par les conseillers municipaux



LE VILLAGE EST RICHE DE SES HABITANTS, SUITE...

De nouveaux artisans à découvrir :

STYLISTE ONGULAIRE

Mme Michèle BOUCHOIR

FARANAIL'S Michèle

7 bis route de Marquette - 59252 WASNES AU BAC

Tél : 07-81-31-77-53

mail : michelebouchoir@gmail.com



COUVREUR - ZINGUEUR

M. BRASSELY Dimitri

Sarl BRASSELY COUVERTURE

34 rue Jean Moulin - 59252 WASNES AU BAC

Tél : 06-22-24-40-03

mail : brasselycouverture@gmail.com

NB : **M. LE DROGUENE** ayant déménagé n'exerce plus ses activités au sein de notre village (retouches, couture, etc...)



CONNAISSEZ-VOUS TAXIVAL

UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Pour en bénéficier :

- ◇ S'inscrire ou réserver auprès du service TAXIVAL au 03.27.14.52.52 ou par email : reservation@transville.com
- ◇ Le service fonctionne tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 6h30 à 20h30
- ◇ Il est accessible avec tous les titres de transport TRANSVILLE

Pour plus de renseignements : cf le document ci-dessous :

TAXIVAL

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Taxival est le service de transport à la demande idéal pour simplifier vos déplacements à l'intérieur d'une des 5 zones : Nord / Sud / Est / Ouest et Nord-Ouest.

Découvrez ces 5 zones sur notre site internet www.transvilles.com

UN SERVICE OUVERT À TOUS

Il vous suffit pour y accéder de vous inscrire auprès du service Taxival au 03.27.14.52.28.

VOS ARRÊTS TAXIVAL

Taxival dessert des arrêts à l'intérieur de chacune des zones. Chacune des 5 zones comprend de nombreux arrêts de bus.

Sur notre plan du réseau et notre site internet, vous pouvez les identifier avec les logos  et .

Vous pouvez aller du  au  et du  au .

DU LUNDI AU SAMEDI DE 6H30 À 20H30

Le service est accessible en fonction

- des places disponibles
- des horaires des lignes régulières du réseau Transvilles
- de l'heure de passage d'une ligne régulière à plus ou moins 30 min

Le service fonctionne du lundi au samedi - sauf jours fériés

VOYAGEZ AVEC VOTRE TITRE TRANSVILLES

Le service Taxival est accessible avec tous les titres de transport Transvilles

Voir règlement Taxival disponible sur www.transvilles.com

PROFITEZ DU SERVICE TAXIVAL

1

RÉSERVEZ VOTRE TAXIVAL

Selon vos besoins de déplacements, contactez

Allé Transvilles au 03 27 14 52 52

ou par courriel à : reservation@transvilles.com

ATTENTION

Les demandes de réservation sont prises en compte dans la limite des places disponibles et sous réserve de disponibilité des véhicules, jusqu'à 15h30 la veille du déplacement (le vendredi jusqu'à 15h30 pour les déplacements des samedis et lundis).

Selon les caractéristiques de votre déplacement, nos conseillers vous proposeront d'utiliser une ligne régulière ou de réserver un véhicule Taxival dans la limite des véhicules disponibles.

Document fourni disponible sur www.transvilles.com

2

VOTRE CHAUFFEUR ARRIVE

Quelques minutes avant l'heure convenue avec votre conseiller, rendez-vous à l'arrêt de bus prévu lors de votre réservation. Votre Taxival arrive.


3


FAITES VALIDER VOTRE TITRE DE TRANSPORT

Munissez-vous d'un titre de transport valide.

Vous pouvez acheter un titre de transport à bord. Dans la mesure du possible, merci de prévoir l'appoint.

DIFFÉRENCE ENTRE ET

 est un arrêt Taxival du réseau Transvilles.

 est un point de correspondance sur le réseau Transvilles.

Je peux donc ensuite prendre le bus, le tram et même le train*

*si je possède un abonnement Transvilles - Voir l'offre Open Gare.



RAPPELS AU NOM DU « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

HISTOIRE DE NOURRITURE (intellectuelle?)

Il y a quelques mois votre cabane aux livres a reçu la visite d'un grand dévoreur de livres. Il était si affamé que « l'ogre » a emporté dans son antre les 8/10ème de son contenu !!! (cf photo!)

Quel dommage !! Nous avons vu nombre d'enfants du village qui ont cherché à occuper leurs vacances par la lecture et sont malheureusement repartis bredouille !!

Mais à tout malheur, bonheur est bon ! Votre cabane a été depuis ré-alimentée par vos soins !!! merci de continuer à la faire vivre ! Une mention toute spéciale pour le villageois qui, bien souvent, s'échine à ranger les livres correctement sur les étagères.

NB : comme son nom l'indique, cette cabane recueille des LIVRES, les jeux cassés ou incomplets de vos enfants n'ont rien à y faire.



ARRÊTÉS MUNICIPAUX :

- ⇒ **Jeux de ballons** : Plusieurs plaintes ont été émises concernant la gêne qu'occasionne les jeux de ballons sur l'espace public. La municipalité rappelle à tous qu'un arrêté interdisant ces jeux a été émis dès le 23 juin 2023 et reste toujours en vigueur. Merci aux parents d'apprendre à leurs enfants le respect des règles du bien-vivre en société.
- ⇒ **Crottes de chien** : Plusieurs rappels n'ayant pas suffi et devant le manque de civisme de certains propriétaires de chiens, Mme Le Maire s'est résignée à prendre le 1er mars dernier, un arrêté interdisant le terrain de sport aux chiens même tenus en laisse.

INFOS DIVERSES...

ELECTIONS UNION EUROPEENNE



Les prochaines élections européennes auront lieu le **9 juin prochain**.

Voici quelques précisions :

Vous avez encore la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales. Deux solutions sont possibles :

- ⇒ Jusqu'au 1^{er} mai sur le site en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- ⇒ Jusqu'au 03 mai en mairie (pièce identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois)

Vous avez besoin d'établir une PROCURATION ?

- ⇒ Directement sur le site : www.maprocuration.gouv.fr
- ⇒ ou, en remplissant le document CERFA en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

**CIToyENS DE L'UNION EUROPéENNE,
PENSEZ À VOUS INSCRIRE
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
DE VOTRE COMMUNE
D'ICI LE 3 MAI !**

Tous les citoyens originaires d'un État membre de l'Union européenne vivant en France peuvent voter aux prochaines élections européennes du 9 juin.

Rendez-vous à la mairie de votre commune ou inscrivez-vous en ligne



INFOS DIVERSES...

CAMION BLEU FRANCE SERVICE

Chaque mois, retrouvez le Camion bleu France Services proche de chez vous

COMMUNES	LIEUX DE STATIONNEMENT	HORAIRES	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOUT 2024
Anzin *	Square de la République	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Mardi 2 avril	Mardi 7 mai	Mardi 4 juin	Mardi 2 juillet	Mardi 6 août
Bouchain	Place du Général de Gaulle	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	-	Lundi 6 mai	Lundi 3 juin	Lundi 1er juillet	Lundi 5 août
Condé-sur-Escaut	1 Place Pierre Delcourt (face à la mairie)	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Mercredi 24 avril Vendredi 19 avril	Mercredi 22 mai Vendredi 17 mai	Mercredi 26 juin Vendredi 21 juin	Mercredi 24 juillet Vendredi 19 juillet	Mercredi 28 août Vendredi 16 août
Curgies	Grand Place	9h à 13h					
Denain *	Place Baudin	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Jeudi 4 avril	Jeudi 2 mai	Jeudi 6 juin	Jeudi 4 juillet	Jeudi 1er août
Douchy-les-Mines	Place Paul Eluard	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Lundi 29 avril	Jeudi 23 mai	Jeudi 27 juin	Jeudi 25 juillet	Jeudi 22 août
Escaudain	Place Léon Gambetta	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Mercredi 10 avril	-	Mercredi 12 juin	Mercredi 10 juillet	Mercredi 14 août
Hasnon	Rue Jean Jaurès (parking des ateliers)	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Mardi 23 avril	Mardi 28 mai	Mardi 25 juin	Mardi 23 juillet	Mardi 27 août
Hergnies	Place de la République	9h à 13h	Vendredi 5 avril	Vendredi 3 mai	Vendredi 7 juin	Vendredi 5 juillet	Vendredi 2 août
Lourches	Place Roger Salengro	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Lundi 22 avril	Lundi 27 mai	Lundi 24 juin	Lundi 22 juillet	Lundi 26 août
Marly	29 rue Champagne (devant le centre social)	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Jeudi 18 avril	-	Jeudi 20 juin	Jeudi 18 juillet	-
Quiévrchain *	Place Roger Salengro	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Jeudi 11 avril	-	Jeudi 13 juin	Jeudi 11 juillet	Jeudi 8 août
Raisnes	Grand Place	9h30 à 12h30, et 13h30 à 16h	Mercredi 17 avril	Mercredi 15 mai	Mercredi 19 juin	Mercredi 17 juillet	Mercredi 21 août
Rosult	341 rue du Capitain Deken	9h à 13h	Mardi 30 avril	Vendredi 24 mai	Vendredi 28 juin	Vendredi 26 juillet	Vendredi 23 août
Rumégies	95 rue Alexandre Dubois	9h à 13h	Vendredi 12 avril	-	Vendredi 14 juin	Vendredi 12 juillet	vendredi 9 août
St Anand-les-Eaux	101 rue Faubourg de Tournai parking C&S	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mercredi 3 avril	-	Mercredi 5 juin	Mercredi 3 juillet	Mercredi 7 août
St Sauve *	Salle Schuman (à côté de la piscine)	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mardi 16 avril	Mardi 21 mai	Mardi 18 juin	Mardi 16 juillet	Mardi 20 août
Valenciennes	Rue du Chauffour Ecole Jean Moulin	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Lundi 8 avril	Lundi 13 mai	Lundi 10 juin	Lundi 8 juillet	Lundi 12 août
Vicq	Place Carpentier	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Lundi 15 avril	-	Lundi 17 juin	Lundi 15 juillet	Lundi 19 août
Vieux-Condé *	1 rue André Michel	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mardi 9 avril	Mardi 14 mai	Mardi 11 juin	Mardi 9 juillet	Mardi 13 août

livrés de marche

Pour tout contact :

+33 (0)3 59 73 24 60 / valenciennois.franceservices@lenord.fr



Suivez le parcours du Camion bleu
France Services sur info.lenord.fr





INFOS DIVERSES...



TEOM (Taxe enlèvement des ordures ménagères)

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres un courrier d'information aux habitants émanant de la CAPH faisant suite au jugement rendu le 12 mars dernier par le Tribunal Administratif de Lille.

Par ce jugement, le Tribunal a annulé la délibération du 14/12/2020 par laquelle la CAPH a instauré la TEOM pour l'année 2021. Il s'agit d'une annulation pour **vice de forme** (conseillers communautaires insuffisamment informés), c'est-à-dire que le **principe de cette taxe et son taux ne sont pas remis en cause** par les juges administratifs.

C'est alors posé la question du remboursement de cette taxe par les services fiscaux, la Porte du Hainaut n'étant pas habilitée à traiter ce type de demande.

La Direction Régionale Des Finances Publiques a fait connaître sa décision par courrier en date du 29.03.24 adressé au Président de la CAPH :

- ◆ « La décision du Tribunal Administratif est rendue sur des dispositions visées par le Code Général des Collectivités Publiques non sur le Code Général des Impôts »
- ◆ « Pour être recevables, ces réclamations doivent être présentées aux services fiscaux au plus tard le 31 décembre suivant celle de la mise en recouvrement ou la réalisation d'un événement qui motive la demande (sachant qu'une décision de tribunal ne peut être considérée comme telle Art. R196-2 a) et b) du Livre des Procédures Fiscales) ».

En conséquence, **la Direction Régionale des Finances Publiques estime ne pouvoir procéder au remboursement de la TEOM 2021, le délai légal pour la contester ayant expiré le 31.12.2022.**

RAPPEL : EXTINCTION DU RESEAU TÉLÉPHONIQUE CUIVRE

Souvenez-vous, lors d'un précédent GUSTINE, nous avons attiré votre attention sur la fermeture prochaine du réseau cuivre au profit d'un nouveau réseau « fibre optique ».

Le nouveau réseau est géré par CAP FIBRE, groupe Axione. Il nous a précisé qu'à ce jour 84 % des abonnés de Wasnes ont fait le nécessaire. Nous engageons donc les 16 % restant à contacter rapidement l'opérateur de leur choix afin d'engager les travaux de raccordement. Ceux-ci peuvent générer des délais, il convient donc d'être vigilant, et d'agir rapidement.

La fermeture définitive du réseau cuivre est fixée au 31 janvier 2025, pour garder le contact, ne vous laissez pas surprendre !

PENSEZ AU DESHERBAGE !

Les mauvaises herbes sont connues pour être coriaces et s'y attaquer a des allures d'éternel recommencement.

Pour la propreté de notre village et aider votre agent de propreté communal, voici quelques astuces autres que l'utilisation de binettes, rasettes, couteaux ou autre désherbeur thermique... sans oublier vos mimines.

- ⇒ Savez-vous que l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre a les propriétés d'un désherbant naturel ? Et c'est encore mieux si vous l'utilisez chaude.
- ⇒ Vous pouvez fabriquer votre propre désherbant. En voici la recette :

Dans un pulvérisateur, mélanger 100 grammes de sel, 3 litres de vinaigre blanc et 1 cuillère à soupe de liquide vaisselle.

Bien mélanger et c'est prêt ! Certains y ajoutent une cuillère de bicarbonate de soude

Pulvériser un jour de beau temps, le soleil aura un effet amplificateur et surtout, évitez les jours venteux pour ne pas détruire vos jolies fleurs !

Ne surtout pas utiliser de l'eau de javel. C'est en effet un biocide puissant qui détruit non seulement les plantes mais aussi tous les micro-organismes assurant la santé des sols





FRELON ASIATIQUE : LE RETOUR !

C'EST LE MOMENT DE LE PIEGER !!!!

Le frelon asiatique a débarqué en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel !

Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes (notamment d'abeilles) est surtout susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale.

Pour limiter sa propagation, il est recommandé que les particuliers disposent des pièges à son intention dans leur jardin.

Cette fiche pratique vous explique comment fabriquer un piège à frelons asiatiques.

Pour votre info, dans la recette, il est préconisé du sirop de cassis, mais le sirop de fraise fait aussi bien l'affaire.



Abeille



Guêpe



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Accrocher
à une branche

- 100 ml de bière blonde

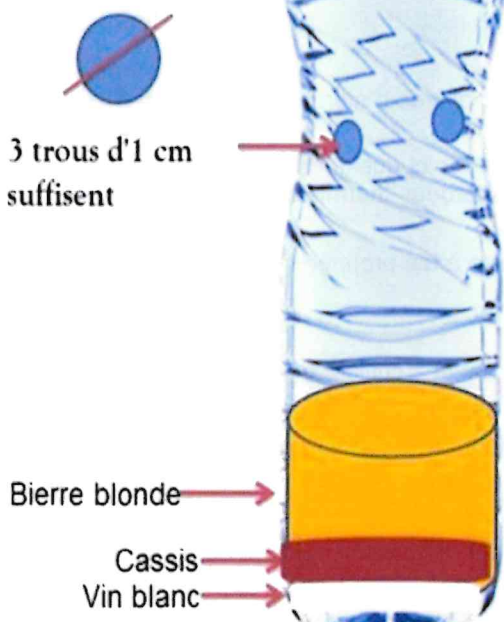
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier,
car le vin blanc repousse les abeilles)

- 100 ml de sirop de cassis

- Mélanger ces trois liquides.

- Percez des trous de la taille du corps
d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le
haut de la bouteille comme sur la photo.

- Suspendez ces pièges dans un arbre ou
mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.





LA QUESTION DE GUSTINE :



CONNAISSEZ-VOUS VICTOIRE ET MARTINE ?

D'un diamètre de 1,09m, je pèse 878 kg et je donne la note « FA, je me prénomme VICTOIRE et ai été bénie en 1922 tout comme ma petite sœur MARTINE, diamètre de 0,78 m pour 335 kg qui donne la note « DO ».

⇒ Vous avez deviné, nous sommes les cloches de notre église !

Selon la société PASCHAL, spécialisée en horlogerie architecturale, intervenue lors des travaux de 2015, les cloches étaient au nombre de trois à l'origine. Par manque d'argent, seules deux cloches ont été maintenues (certainement vers fin XIXe, début XXe siècle).

Les cloches que nous connaissons ont remplacé les précédentes confisquées par les Allemands en 1917 et fondues dans les ateliers du Chemin de Fer du Nord d'Hellemmes (près de Lille) pour en faire des canons.

Lors des derniers travaux, VICTOIRE et MARTINE ont été descendues du clocher pour un bon nettoyage. Nous avons pu les admirer alors qu'elles étaient exposées dans l'église. Gravées en relief d'inscriptions et de dessins, elles sont magnifiques !

Voici ce qui est inscrit sur les cloches :

VICTOIRE (la grande cloche) : « Je viens chanter aux paroissiens de Wasnes au Bac, la gloire de Dieu et le triomphe de la France, je veux rappeler les Héros tombés au champs d'honneur. Je me nomme VICTOIRE, je suis sortie des ateliers C. Wauthy à Douai en 1922.

Je suis arrivée à Wasnes au Bac, M. André BETRANCOURT étant maire, M. Augustin DESSERTY adjoint, Messieurs Auguste BETRENCOURT, Jean BUSTIN, Auguste DUPAS, Maurice MERLIN, Pierre SAINT VAAST et Félix VERRIEZ, conseillers.

J'ai eu pour parrain, M. Auguste DEGREMONT et pour marraine Mme Fernand DUBOIS. Je remplace avec ma sœur « MARTINE » les cloches dont les parrains et les marraines avaient été M. André DEGREMONT et DESPREZ Brixy, M. Albert BILLOIR et Mme Léonie DEGREMONT et enlevées par les allemands malgré les protestations de M. le Curé.

J'ai été bénite en 1922. Sa Sainteté PIE XI étant Pape et Monseigneur Jean CHOLLET, Archevêque de Cambrai ».



VICTOIRE



Gravure représentant Jeanne D'Arc



MARTINE (la petite cloche) : « Je me nomme MARTINE, j'ai été bénite en 1922, j'ai eu pour parrain M. Gilbert BETRENCOURT et pour marraine Mlle Léonie DEGREMONT, je sonne à la mémoire des donateurs des cloches enlevées par les allemands et des bienfaiteurs de l'Eglise.

J'annonce la Gloire de Dieu et de la Vierge Immaculée et de St Martin, notre glorieux patron dont je porte le nom.

J'appelle le peuple de Wasnes au Bac à la prière et au divin sacrifice dans le Temple. J'implore la Miséricorde divine pour les vivants et pour les morts.

Que Dieu me conserve longtemps ainsi que sa Sainteté le pape PIE XI, Monseigneur Jean CHOLLET Archevêque de Cambrai, M. André BETRANCOURT, Maire, son adjoint, les conseillers que cite ma sœur « VICTOIRE » et l'abbé Yvon Van BEVERSLUYS, curé ».



MARTINE



Gravure représentant St MARTIN

Sources : Archives municipales

« Wasnes au Bac, revivons le passé » par M. G. MITATY 1994

VOIX DU NORD journaux des 27.11.2017 et 17.06.2015

Mais pour qui sonnent les cloches ?

Le saviez-vous ? La réglementation des sonneries de cloches est définie par l'article 27 de la loi du 9 décembre 1905 modifiée relative à la séparation des Églises et de l'État : « les sonneries de cloches sont réglées par arrêté municipal et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association culturelle, par arrêté préfectoral ».

Instrument de communication par excellence, les cloches envoient des messages, ceux-ci dépendent du nombre de cloches utilisé, du rythme de frappe et de la sonorité. En voici quelques uns :

- ◆ Religion : la fonction première d'une cloche est d'appeler aux offices religieux (messe, vêpres etc...) mais aussi au temps de prière (Angélus)
- ◆ Le tocsin (50 coups pressés par minute) sert à avertir la population d'un danger imminent : incendie, invasion, ordre de mobilisation etc.... Il est maintenant remplacé par des sirènes.
- ◆ Le glas (sonnerie grave et solennelle à coups longs tintés sur une seule note), annonce les événements tragiques (décès)
- ◆ La « fête » (cloches lancées à la volée) : événements heureux (mariage, armistice etc...)
- ◆ Les cloches peuvent également servir à sonner l'heure.



GUSTINE VOUS PRÉSENTE : **CES HERBES QUE L'ON DIT MAUVAISES**

LA CONSOUDE : un trésor au jardin !



AU JARDIN :

L'intérêt de cette plante réside dans sa composition chimique. En effet, outre sa richesse en potasse, azote et bore, c'est surtout la présence de l' **allantoïne** qui lui confère ses merveilleuses propriétés. Ce cocktail en fait l'un des meilleurs engrais naturel et bio pour la production de fleurs et fruits de votre jardin.

Mellifère elle attire les abeilles et la présence de la vitamine B12 et d'acides aminés, lui permet d'entrer dans la composition de la nourriture des animaux de la basse-cour.

Certains jardiniers répugnent à fabriquer et utiliser son purin du fait de l'odeur qui peut être gênante, heureusement, il existe d'autres possibilités :

Un paillage avec des feuilles de consoude : Apport de nutriments, diminution des mauvaises herbes, conservation de l'humidité....)

Des feuilles de consoude dans les trous de plantation : Utile lors de la plantation des pommes de terre, des tomates, des courgettes, etc ainsi que lors de plantation de plantes d'ornement et arbustes.

Un activateur de compost : Sa teneur en azote permet d'utiliser les jeunes feuilles en paillage et comme activateur du compost. En effet, Une fois séchées ces feuilles ont les mêmes propriétés qu'un compost bien mûr. Les jardiniers appellent la consoude : « instant compost ».

Attention : Malheureusement, comme toute plante, la consoude a son revers ! Si vous désirez en planter dans votre jardin elle risque de proliférer rapidement. Un petit bout de racine suffit, il est alors très difficile d'éradiquer cette plante (sachez qu'elle résistait même au round-up!)

Nous avons la chance de la voir proliférer le long des berges de nos marais, alors profitez-en pour ramasser quelques feuilles lors de vos promenades avec votre chien par exemple.

POUR LA SANTE

Ce n'est pas pour rien que la consoude est souvent appelée l'herbe aux charpentiers. Son nom « qui soude » démontre qu'elle est utile pour soigner fractures, brûlures...

Considérée comme plante officinale, il est possible d' utiliser feuilles et racines pour :

- ◇ La cicatrisation des brûlures, plaies, ou fractures ;
- ◇ Soigner les entorses, les tendinites et les bleus ;
- ◇ Soigner les douleurs articulaires ;
- ◇ Traiter la plupart des maladies de peau, en particulier les piqûres d'insectes (à l'instar du plantain (Gustine n° 18) .

RAPPEL VIGILANCE : Les plantes peuvent nous soigner, mais aussi être toxiques (ex la cigüe). Il est donc rappelé que tous les végétaux contiennent des principes naturels actifs et que ces derniers peuvent interagir avec certains médicaments et entraîner troubles ou toxicité. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien en cas de doute.



DERNIERE MINUTE !

Au moment où nous allons clore notre journal, nous avons appris que le BAR'JO allait proposer une nouveauté au sein de son établissement et nous tenions à vous en informer :

La friterie Bar'JO
Tous les samedis de 19h à 21h
sur place ou à emporter

**OUVERTURE
LE 1 MAI**

3 rue du docteur CALMETTE
59252 Wasnes au bac
09 88 35 01 21

Accès par le bar ou rue des rotisseurs (portail bleu)